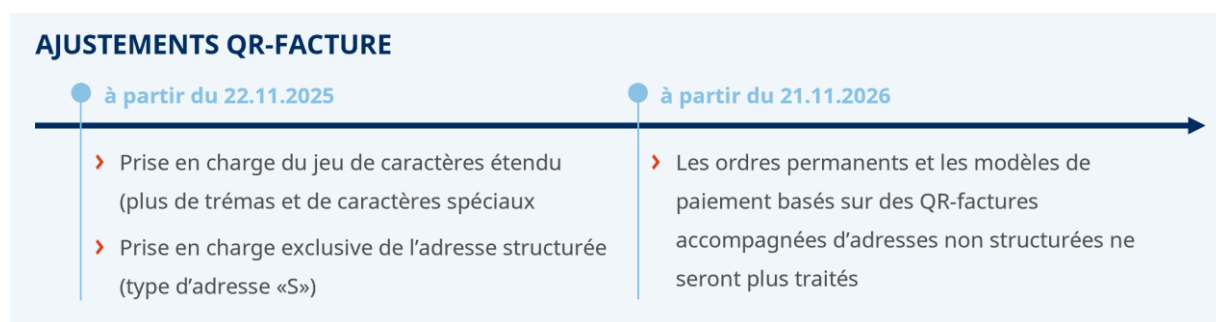


Nouvelles exigences QR-facture: nécessité d’agir pour les personnes physiques et les entreprises individuelles

Situation initiale

De nouvelles directives concernant les QR-factures entreront en vigueur le 21 novembre 2025. Les adaptations les plus importantes sont la prise en charge exclusive de l’adresse structurée (répartition de l’adresse dans le Swiss QR Code en différents éléments) et l’introduction de trémas et de caractères spéciaux additionnels.



Thèmes nécessitant une action

Nettoyage des ordres permanents et des modèles

Votre établissement financier doit s’assurer que les ordres permanents et les modèles existants seront corrigés et rendus conformes aux nouvelles directives au plus tard le 20 novembre 2026.

Veuillez donc prêter attention aux instructions fournies par lui en vue d’adapter vos ordres permanents et vos modèles existants.

Il peut également arriver que les entités émettrices de factures envoient, pour les paiements existants, de nouvelles QR-factures (par ex. loueur ou fournisseur de leasing) dont le montant et les données sont identiques, mais qui mentionnent désormais une adresse sous forme structurée.